

FICHE FORMATION

DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

N°RNCP 37228 <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37228/>

N° d'activité
4325P004025

Informations pratiques

• **Durée** : 22 mois, congés annuels inclus 3.038 heures

• **Lieux** : sur 2 sites

IFPS du CHU de BESANÇON
44 Chemin du Sanatorium
25000 BESANÇON

Déménagement aux Hauts-du-Chazal (automne 2024 à préciser)

Campus Paramédical
CHU Dijon Bourgogne
21000 DIJON

• **Capacité d'accueil** : 30 places

• **Période** :

De sept 2024 à juin 2026

• **Frais de formation 2024-2026** :

14.000 € (22 mois)

Possibilité de prise en charge partielle ou totale par un employeur, par France Travail ou par un OPCO

Formation éligible au CPF

• **Validation de la formation** :

Diplôme d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat et grade de master (niveau 7 CNCP)

• **Indicateurs de résultat**

(promotion 2021/2023)

Nombre de diplômés : 23

Taux de réussite : 100%

• **Hébergement** :

Pas d'hébergement sur site

• **Restauration (Tilleroyes)**

Sur site avec paiement par CB

• **Stationnement (Tilleroyes)**

Parking gratuit de 200 places.

• **Transport en commun** :

Ginko - Bus ligne 9 Tilleroyes - arrêt « La Chênaie »

Renseignements et inscriptions

Secrétariat formation :

Valérie Schrive

☎ 03.81.41.50.19

@ : ecole-bloc-op@chu-besancon.fr

Site internet CHUB

<https://www.chu-besancon.fr/>

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37228/>

Référentiel de formation : Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045696964>

Objectifs de la formation

Le programme de formation a pour objectif de développer des compétences d'infirmier spécialisé dont les principales missions et activités sont les suivantes :

- Gestion des risques liés à l'activité et à l'environnement opératoire ;
- Elaboration et mise en œuvre d'une démarche de soins individualisée en bloc opératoire et secteurs associés ;
- Organisation et coordination des soins infirmiers en salle d'intervention ;
- Traçabilité des activités au bloc opératoire et en secteurs associés ;
- Participation à l'élaboration, à l'application et au contrôle des procédures de désinfection et de stérilisation des dispositifs médicaux réutilisables visant à la prévention des infections nosocomiales au bloc opératoire et en secteurs associés ;
- En peropératoire, en présence de l'opérateur, l'infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat exerce les activités de circulant, d'instrumentiste et d'aide opératoire, apporte une aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration ;
- Sous réserve que le chirurgien puisse intervenir à tout moment, il est habilité à accomplir les actes et activités suivants :
 - L'installation chirurgicale du patient ;
 - La mise en place et la fixation des drains sus-aponévrotiques ;
 - La fermeture sous-cutanée et cutanée ;
- Il est également habilité à exercer dans tous les secteurs où sont pratiqués des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique dans les secteurs de stérilisation du matériel médico-chirurgical et dans les services d'hygiène hospitalière.

Finalité de la formation :

La formation d'infirmier de bloc opératoire a pour finalité de permettre à l'élève d'assumer une prise en charge holistique de la personne soignée, dans le respect des aspects éthiques et juridiques, au sein d'une équipe pluri professionnelle en vue d'exercer la profession dans les lieux suivants : blocs opératoires, stérilisation centrale, structures d'hygiène hospitalière, services réalisant des actes invasifs à visée thérapeutique et/ou diagnostique.

Objectifs de la formation :

Au terme de sa formation, l'infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat doit être capable, dans le cadre d'une démarche qualité :

- D'élaborer un processus de soins infirmiers personnalisés adaptés au contexte de son activité ;
- De garantir et de faire respecter les règles d'hygiène et de participer à l'évolution des pratiques ;
- De garantir et de faire respecter la sécurité des personnes dans le contexte technologique des secteurs d'activité ;
- De dispenser des soins adaptés aux différentes techniques chirurgicales en garantissant la sécurité de l'opéré, des personnels et de l'environnement ;
- De dispenser des soins adaptés aux différentes techniques chirurgicales en garantissant la sécurité de l'opéré, des personnels et de l'environnement ;

- De travailler en équipe et de participer à la formation des personnes intervenant dans ses différents secteurs d'activité ;
- D'agir comme partenaire de santé dans le cadre législatif et réglementaire, déontologique et éthique ;
- De participer à la gestion et à l'organisation de ses domaines d'activité afin de permettre la maîtrise conjointe de la qualité et des coûts ;
- D'évaluer et de réajuster sa pratique professionnelle.

Prérequis nécessaires pour intégrer la formation

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est accessible par les voies suivantes :

1°) La formation initiale sous statut d'étudiant ou par apprentissage ;

2°) La formation professionnelle continue ;

3°) La validation partielle ou totale des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par l'arrêté du 24 février 2014,

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est accessible aux candidats :

- titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier, ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le préfet de région en application de l'article L. 4311-4 du code de la santé publique ou, dans la limite de 5% de la capacité d'accueil de l'école, les titulaires du diplôme d'Etat de sage-femme, les étudiants ayant validé la 3^{ème} année du 2^{ème} cycle des études médicales ou les titulaires d'un diplôme d'Etat d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade de master, ou, dans la limite de 5% de la capacité d'accueil de l'école les titulaires d'un diplôme étranger d'infirmier ne permettant pas d'exercer en France,
- ayant réussi au processus de sélection,
- ayant signé ou fait signer par leur employeur, une convention d'acquiescement des frais de scolarité,

Contenu et durée

La rentrée annuelle a lieu en septembre ou en octobre.

La formation est organisée 4 semestres validés par l'obtention de 12 crédits européens. Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques répondant à 5 blocs de compétences et dispensés en école ou à distance en alternance avec une formation réalisée en milieu professionnel (stages) dont la durée est de 1645 heures soit 47 semaines de 35 heures.

La formation est répartie en 12 unités d'enseignement (UE) et un suivi pédagogique individualisé des apprenants :

UE Sciences infirmières et bloc opératoire : 5 ects

UE Sciences médico-chirurgicales : 16 ects

UE Techniques complexes d'assistance chirurgicale : 7 ects

UE Coordination des activités de soins liées au processus péri-opératoires, pré, per et post-opératoire : 5 ects

UE Prévention et gestion des risques : 14 ects

UE Formation, tutorat et développement des compétences : 3 ects

UE Recherche : 8 ects

UE Langue vivante : 4 ects

UE Mémoire : 6 ects

UE Analyse de pratiques professionnelles : 4 ects

UE optionnelle : 1 ects

UE stages : 47 ects

Formation en milieu professionnel (stages) :

Le projet du parcours de stage est planifié en début de formation en concertation avec l'équipe pédagogique, en fonction du projet professionnel de l'étudiant, de ses expériences, du travail de mémoire réalisé, des compétences restant à développer et du projet pédagogique de l'école. Des critères de choix d'affectation des étudiants en stage sont prévus dans le périmètre géographique de la région, sauf situation particulière.

Les stages se déroulent hors du bloc opératoire d'origine de l'étudiant dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés suivants : hygiène, stérilisation, radiologie interventionnelle, endoscopie, chirurgie ostéo-articulaire, chirurgie viscérale et vasculaire, recherche.

L'alternance est programmée selon des durées variables de 1, 2, 4, 6 ou 10 semaines d'enseignements théoriques et pratiques et de 1, 3, 4, 5, 7 ou 10 semaines de stages.

Modalités et délais d'admission

Les épreuves de sélections organisées par l'Unité Transversale Concours de l'IFPS en lien avec l'Unité de Formation d'infirmier de bloc opératoire ont lieu entre le 1er avril et le 15 juin de l'année de la rentrée en formation.

Le processus de sélection comprend une admissibilité sur dossier et un entretien d'admission.

Pour se présenter aux épreuves d'admission, les candidats déposent leur dossier d'inscription qui est téléchargeable sur le site internet des concours et des sélections de l'IFPS <https://chru-besancon.pgfss.fr/#>

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- 1°) la copie d'une pièce d'identité ;
- 2°) une demande écrite de participation aux épreuves de sélection ;
- 3°) une lettre d'engagement du candidat de s'acquitter des frais de scolarité ;
- 4°) un curriculum vitae ;
- 5°) la copie des originaux de leurs titres, diplômes ou certificats ;
- 6°) pour les étudiants en soins infirmiers, les résultats de la commission d'attribution des crédits du semestre 5, et pour les infirmiers mentionnant un exercice salarié ou libéral ;
- 7°) l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2 en cours de validité ;
- 8°) un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France ;
- 9°) Un dossier exposant le projet professionnel.

Les pièces du dossier d'admissibilité sont appréciées et notées sur 20 points par un jury. Les candidats ayant obtenu une note une note égale ou supérieure à 10/20 sont déclarés admissibles.

L'entretien individuel d'admission, d'une durée de 20 minutes maximum, est noté sur 20 points ; il comprend une présentation orale du candidat portant sur son projet professionnel (8 points), suivie d'un entretien avec le jury (12 points). Une note inférieure à la moyenne à cette épreuve est éliminatoire.

A l'issue de l'entretien d'admission, le jury établit la liste de classement dans la limite de la capacité d'accueil autorisée de l'école. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire. Les résultats du processus de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle il a été organisé. Un report pour l'entrée en formation peut être accordé sous certaines conditions.

Apprentissage

Depuis septembre 2022, la formation Infirmière de Bloc Opératoire Diplômée d'Etat, est ouverte à l'apprentissage sur l'ensemble des 22 mois.

(Arrêté du 27 avril 2022 - Titre 2 - Article 16) : Le Directeur de l'école procède à l'admission directe en formation des apprentis, les personnes ayant déjà été sélectionnées par un employeur.

Renseignements :

CFA Sanitaire et Social BFC.

Téléphone : 07.87.18.36.44

Mail : contact@cfasanitaireetsocial.fr

Stratégies et suivi pédagogiques

Cette formation est basée sur une pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant.

L'alternance intégrative se concrétise par une co-construction du dispositif de formation avec le terrain et l'unité de formation.

Les situations professionnelles rencontrées sur le terrain permettent l'analyse, la compréhension et la mise en relation des savoirs.

La technicité du métier se lie à la prise en compte des spécificités du patient et de la gestion des risques au bloc opératoire.

Des journées de regroupements de l'ensemble de la promotion sont programmées dès les premiers jours de formation et tout au long de la formation.

Au cours de la formation, cinq temps de suivi pédagogique sont réalisés. Le suivi pédagogique est centré sur le parcours et le vécu en formation. Il est au service du développement du potentiel de l'étudiant et participe à la construction de son identité professionnelle. Le portfolio peut servir de support aux échanges.

Modalités d'évaluation

Enseignement théorique :

- Bloc de compétences 1 – Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique : travail individuel écrit ou oral d'analyse d'une situation clinique / évaluation écrite ou orale des connaissances / Etude de situation avec pratique simulée.

- Bloc de compétences 2 – Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique : étude de situation avec pratique simulée.

- Bloc de compétences 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés : travail écrit ou oral d'analyse d'une situation de programmation opératoire ou de gestion d'une question économique en bloc opératoire / Etude de situation.

- Bloc de compétences 4 – Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés : exposé oral à partir d'un travail de groupe sur la réalisation d'un projet d'encadrement des étudiants en stage.
- Bloc de compétences 5 – Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques : note de recherche / Abstract du mémoire / Ecrit et soutenance / Travail écrit d'analyse d'une situation clinique comportant une question éthique ou de droit.

Enseignement clinique :

Dans chaque stage, les professionnels tuteurs proposent la validation totale ou partielle des compétences par une argumentation précise et factuelle. L'évaluation de l'étudiant prend en compte son niveau de formation, sa progression et ses acquis à partir des critères et indicateurs mentionnés dans le référentiel de compétences.

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire s'acquiert par l'obtention des 120 crédits européens correspondant à l'acquisition des 5 blocs de compétences dont les 73 crédits liés aux unités d'enseignement et les 47 crédits liés à la formation en milieu professionnel.

Blocs de compétences – Équivalence - Passerelles

Voir rubrique Prérequis /

Suite de parcours, passerelles et débouchés

Perspectives d'évolution de carrière : Cadre de santé, cadre supérieur de santé, directeur des soins

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap compatible avec la formation et l'exercice de leur futur métier, peuvent bénéficier d'un accompagnement, d'aménagements ou d'une orientation spécifique.

Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation, vous pouvez contacter la référente handicap : Anne-Laure MARCHAL

☎ 03 81 41 50 57 @ : alzuschmidt@chu-besancon.fr

L'IFPS en quelques mots...

Depuis 2011, les neuf filières de formation du CHU de Besançon ont été regroupées dans un même institut de formation.

L'IFPS dispense ainsi les formations préparant à 10 métiers :

- Aide-soignant (diplôme d'État)
- Ambulancier (diplôme d'État)
- Auxiliaire ambulancier (attestation de formation)
- Assistant de Régulation Médicale (diplôme)
- Auxiliaire de puériculture (diplôme d'État)
- Cadre de santé (diplôme)
- Infirmier (diplôme d'État et grade de licence)
- Infirmier anesthésiste (diplôme d'État et grade de master)
- Infirmier de bloc opératoire (diplôme d'État et grade de master)
- Puériculteur (diplôme d'État)

Fondements du projet pédagogique

L'institut propose un dispositif de formation qui crée et renforce l'inter professionnalité dans la formation des futurs professionnels de santé.

Ainsi, un nombre certain d'enseignements sont mutualisés entre plusieurs formations et donnent vie à la philosophie de l'IFPS « mieux se connaître pour mieux se reconnaître et collaborer ».

Ce dispositif de formation novateur du « travailler ensemble » suppose de privilégier la mise en commun de valeurs, le partage des savoirs et l'efficacité collective pour donner du sens aux pratiques quotidiennes :

- Promotion d'une approche humaniste et éthique des soins et des activités de formation par des valeurs personnelles et professionnelles partagées en inter professionnalité et dans la prise en compte des compétences métiers,
- Ancrage sur des valeurs républicaines et des valeurs et principes qui constituent le fondement des pratiques de formation tels, le respect, l'autonomie, la responsabilité, le travail en équipe, le devoir de qualité, de sécurité dans les pratiques professionnelles,
- Positionnement de l'apprenant au cœur du dispositif par une philosophie basée sur le socioconstructivisme.